

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AN 33,5 N, AN 34,0 N, AN 34,4 N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisations par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Borealis L.A.T GmbH
St.-Peter-Strasse 25, 4021 Linz, Autriche
Téléphone: +43 732 6915-0

Adresse électronique : sds@borealisgroup.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 01 45 42 59 59 (24h)
+44 (0) 1235 239 670 (NCEC Carechem 24)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Matières solides comburantes, Catégorie 3 H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Mentions de danger	: H272 H319	Peut aggraver un incendie; comburant. Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	: Prévention: P210 P220 P280 P264 Intervention: P305 + P351 + P338 P370 + P378	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Se laver les mains soigneusement après manipulation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

nitrate d'ammonium

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nitrate d'ammonium: formule d'engrais Ces produits sont conformes à la norme NF U 42-001-1 et au Règlement (CE) no 2003/2003.

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

nitrate d'ammonium	6484-52-2 229-347-8 01-2119490981-27	Ox. Sol. 3; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 90 - <= 100
--------------------	--	--	----------------

Remarques : Numéros d'Enregistrement REACH:
www.borealisgroup.com , Company - REACH - Registered substances

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Demander conseil à un médecin.
Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières pendant au moins 5 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Contact avec les yeux:
Irritation
- L'inhalation des poussières peut provoquer les symptômes suivants:
Irritation respiratoire
Toux
- L'inhalation des fumées de décomposition peut provoquer les symptômes suivants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Risque d'œdème pulmonaire retardé.

Troubles digestifs

L'absorption du produit dans le corps peut conduire à la formation de météoglobine dont la concentration élevée entraîne une cyanose.

Risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau à grand débit

Moyens d'extinction inappropriés : Mousse
Sable
Poudre sèche
Halons
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Des vapeurs toxiques peuvent se dégager.

Oxydes d'azote (NO_x)
Ammoniac

Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
Voir chapitre 10.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.
Contacter les autorités locales compétentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Éviter l'inhalation des fumées de décomposition.
S'assurer que les portes et les fenêtres sont ouvertes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.
Balayer pour éviter les risques de glissade.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
Ne pas mélanger avec de la sciure, des matières combustibles ou organiques.
Laisser le récipient ouvert.
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.
Considérations relatives à l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	: Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. N'utiliser que du matériel propre.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à l'écart des matières combustibles.
Mesures d'hygiène	: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Restreindre la taille des tas (conformément à la réglementation locale) et laisser au moins un mètre de distance autour des tas de produits ensachés. Mettre en place un nettoyage systématique des locaux pour que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces.

Matériaux appropriés pour les conteneurs: Plastiques Acier inoxydable Aluminium

Matériaux inappropriés pour les conteneurs: Cuivre Zinc

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 32 °C. Eviter de stocker en plein air. Protéger de l'humidité.

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Tenir écarté des matériaux incompatibles. Voir chapitre 10.

Dans les exploitations agricoles, s'assurer que les engrais ne sont pas stockés à proximité de foin, paille, céréales, carburant diesel, etc.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Poussières totales		VME	10 mg/m ³	FR VLE
Poussières alvéolaires		VME	5 mg/m ³	FR VLE

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrate d'ammonium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long-terme, Systémique	5,12 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long-terme, Systémique	36 mg/m ³
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long-terme, Systémique	2,56 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long-terme, Systémique	8,9 mg/m ³
	Consommateurs	Ingestion	Long-terme, Systémique	2,56 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrate d'ammonium	Installation de traitement des eaux résiduaires	18 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate.

Avant tous travaux par point chaud et matériaux chauds sur des contenants et appareils ayant contenu du produit, les traces de produits doivent être éliminées par un lavage efficace à l'eau.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Des lunettes de sécurités ou masque de visage. (EN 166)

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : >= 480 min
Épaisseur du gant : >= 0,11 mm

Remarques

: Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

- Protection respiratoire : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.
Protection respiratoire conforme à EN 143 / EN 149.
- Filtre de type : Filtre P1
- Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : granulés, prills
- Couleur : blanc, beige
- Odeur : inodore
- Seuil olfactif : Non applicable
- pH : > 4,5, 10 %
- Point de fusion : 169 °C
(1 013 hPa)
- Point d'ébullition : Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébullition.
- Point d'éclair : Non applicable, (inorganique)
- Taux d'évaporation : négligeable
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.
- Limite d'explosivité, supérieure : Non applicable
- Limite d'explosivité, inférieure : Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Pression de vapeur	: négligeable
Densité de vapeur relative	: Non applicable
Densité relative	: 1,72 (20 °C)
Masse volumique apparente	: 890 kg/m ³
Solubilité(s) Hydrosolubilité	: 1 870 g/l très soluble (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Température de décomposition	: > 210 °C
Propriétés explosives	: Non explosif les tests ONU de séries 1 et 2 Matières combustibles totales sous forme de carbone: inférieur ou égal à 0.2 % Risque d'explosion si le produit est chauffé en ambiance confinée (par exemple tubes et tuyauteries) en particulier si il est contaminé par des matières incompatibles.
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.

9.2 Autres informations

Poids moléculaire : 80,04 g/mol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Suite à des variations thermiques répétées au-dessus et en-dessous de 32°C, le produit devient poreux à cause du changement de structure cristalline, associé à une augmentation de la formation de poussières et une augmentation du volume des grains. Cela peut entraîner la rupture des sacs et des fuites de produit.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Libère des gaz nitreux au contact des acides forts.
Se décompose par chauffage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Température > 170 °C
Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
Tenir écarté des matériaux incompatibles.
Exposition prolongée à l'air ou l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières organiques
Agents réducteurs
Des matières combustibles
Acides forts et bases fortes
Poudres métalliques
Cuivre
Alliage de cuivre
Chlorates
Chromates
Nitrites
soufre
permanganates

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx), Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2 950 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50: > 88,8 mg/l
Méthode: Pas d'information disponible.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50: > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Souris

Méthode: OCDE Ligne directrice 429

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

Références croisées

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Méthode: OCDE Ligne directrice 473

Résultat: négatif

Substance d'essai: Nitrate d'ammonium et de calcium

: Type de Test: Étude in vitro de mutations géniques sur

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

cellules de mammifères
Méthode: OCDE Ligne directrice 476
Résultat: négatif
Substance d'essai: Nitrate de potassium

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat
NOAEL: > 1 500 mg/kg,
Méthode: OCDE Ligne directrice 422
Substance d'essai: Nitrate de potassium

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Evaluation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

nitrate d'ammonium:

Espèce: Rat
NOAEL: 0,185 mg/l
Voie d'application: Inhalation
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 412
Substance d'essai: Nitrate d'ammonium

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

nitrate d'ammonium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 447 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Court terme
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 490 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Court terme
Substance d'essai: Nitrate de potassium
Remarques: Eau douce
- Toxicité pour les algues : CE50 : > 1 700 mg/l
Durée d'exposition: 10 jr
Substance d'essai: Nitrate de potassium
Remarques: Eau de mer
- Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 180 min
Type de Test: Inhibition de la respiration de boues activées
Substance d'essai: Nitrate de sodium
Méthode: OCDE Ligne directrice 209
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : Remarques: étude scientifiquement injustifiée
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : CE50: 555 mg/l
Durée d'exposition: 7 jr
Espèce: Bullia digitalis (prosobranch gastropod)

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

nitrate d'ammonium:

- Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

nitrate d'ammonium:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

nitrate d'ammonium:

Mobilité : Milieu: Eau
Remarques: complètement soluble

: Milieu: Sol
Remarques: (NO₃-), On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

: Milieu: Sol
Remarques: (NH₄+), Après libération, est absorbé par le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts. Un important déversement accidentel peut causer des impacts environnementaux tels que l'eutrophisation d'eaux de surface closes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.
Éviter que le produit atteigne l'eau souterraine, les organismes aquatiques ou le système d'égouts.
Ne pas éliminer avec les déchets ménagers.

Code Européen de déchets:
06 10 02* (déchets contenant des substances dangereuses)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	: UN 2067
ADR	: UN 2067
RID	: UN 2067
IMDG	: UN 2067

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
ADR	: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
RID	: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM
IMDG	: AMMONIUM NITRATE BASED FERTILIZER

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: 5.1
ADR	: 5.1
RID	: 5.1
IMDG	: 5.1

Classe de danger subsidiaire :

14.4 Groupe d'emballage

ADN	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: O2
Numéro d'identification du danger	: 50
Étiquettes	: 5.1

ADR	
Groupe d'emballage	: III
Numéro d'identification du danger	: 50
Étiquettes	: 5.1
Code de restriction en tunnels	: (E)

RID	
Groupe d'emballage	: III

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Code de classification : O2
Numéro d'identification du danger : 50
Étiquettes : 5.1

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 5.1
EmS Code : F-H, S-Q

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement : non

ADR

Dangereux pour l'environnement : non

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Renseignement spécial n'est pas nécessaire.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:
nitrate d'ammonium (Numéro sur la liste 58)
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Catégorie		Quantité 1	Quantité 2
2	Nitrate d'ammonium:	1 250 t	5 000 t

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

formule d'engrais

Autres réglementations:

Stockage : concerné par la rubrique 4702-II (ex 1331-II) de la Nomenclature des Installations Classées. (Décret 2014-285 du 3 mars 2014).

Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles, qui fixe des valeurs limites : 50 mg/l en NO₃⁻ et 0.1 mg/l en NH₄⁺.

Arrêté du 3 mai 2002 définissant les conditions de validité d'un essai de détonabilité pour un engrais à base de nitrate d'ammonium et à forte teneur en azote.

Règlement (UE) no 98/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs:

Annexe II

Toutes les transactions suspectes, toutes les disparitions significatives et tous les vols de ce produit doivent être reportés au point de contact national (https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors_en).

Règlement (CE) no 2003/2003 relatif aux engrais

Identification et étiquetage commercial réglementaire des engrais selon la norme d'application obligatoire NF U 42-001-1.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Ox. Sol. : Matières solides comburantes

Information supplémentaire

Conseils relatifs à la formation : Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs., Formation régulière de tous les employés impliqués dans le transport de matières dangereuses (conformément au chapitre 1.3 de l'ADR).

Autres informations : Publiée suivant le règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, et

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

à ses amendements.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Editeur : Borealis, Group Product Stewardship / Steffen Pfeiffer

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Chemical Safety Report, Ammonium Nitrate. FARM REACH Consortium, 2019
EFMA / Fertilizers Europe Guidance documents

Clause de non-responsabilité

Selon les données dont nous disposons, l'information contenue dans le présent document est exacte et fiable en date de sa publication; toutefois, nous ne prenons aucune responsabilité vis-à-vis de l'exactitude et de la complétude de ces informations.

Borealis n'assume aucune obligation de garantie en dehors de la description contenue dans le présent document. Aucune partie de ce document ne peut être considérée comme une garantie que le produit est propre à la vente ou à l'utilisation pour un objectif précis.

Le contrôle et les tests de nos produits restent à la responsabilité du client, afin de déterminer si les produits sont utilisables par le client pour un objectif souhaité. Le client est responsable d'utiliser, de traiter et de manipuler nos produits d'une manière appropriée, sûre et légale.

Nous ne prenons aucune responsabilité pour l'utilisation des produits Borealis avec d'autres matériaux. Les informations présentées dans le présent document s'appliquent à nos produits uniquement dans les cas où ceux-ci ne sont utilisés avec aucun autre matériau tiers.

Annexe

scénario d'exposition

Numéro	Titre
ES1	Fabrication, Fabrication de la substance
ES2	Formulation ou reconditionnement, Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges
ES3	Utilisation sur sites industriels, Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)
ES4	Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels, Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur)

ES1: Fabrication de la substance

1.1. Section titre

Titre succinct structuré : Fabrication

Environnement		
CS1	Fabrication de la substance	ERC1
Travailleur		
CS2	Fabrication de la substance, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC14, PROC15
CS3	Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable	PROC1
CS4	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS5	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS6	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS7	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b
CS9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9
CS10	Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation	PROC14
CS11	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Fabrication de la substance (ERC1)

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication de la substance, Mesures générales
Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrement
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Vêtements de protection à manches longues Cutané - efficacité minimale de 90 % Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166. Protection respiratoire	

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

non
Inhalation - efficacité minimale de 0 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

1.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

1.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

1.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation
Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

1.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Fabrication de la substance (ERC1)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,003 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

1.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,137 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,027
voies combinées	systémique	Long-terme		0,027

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

1.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,013
voies combinées	systémique	Long-terme		0,016

1.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systémique	Long-terme		0,148

1.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,282

1.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Niveau	RCR
-------------------	--------------------	------------	--------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

		d'exposition	d'exposition	
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,271

1.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systémique	Long-terme		0,137

1.3.10. Exposition des travailleurs : Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,343 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,067
voies combinées	systémique	Long-terme		0,07

1.3.11. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

dermale	systemique	Long-terme	0,034 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systemique	Long-terme		< 0,01

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

ES2: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

2.1. Section titre

Titre succinct structuré : Formulation ou reconditionnement

Environnement		
CS1	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	ERC2, ERC3
Travailleur		
CS2	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales	PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC13, PROC14, PROC15
CS3	Procédé en continu, Systèmes clos	PROC2
CS4	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS5	Procédé en lots	PROC4
CS6	Mélange, Procédé en lots	PROC5
CS7	Transferts de matière, Etablissement non spécialisé	PROC8a
CS8	Transferts de matière, Etablissement spécialisé	PROC8b
CS9	Transferts de matière, Remplissage de petits conditionnements, Etablissement spécialisé	PROC9
CS10	Traitement par trempage et coulage	PROC13
CS11	Pastillage, compression, extrusion ou granulation	PROC14
CS12	Activités de laboratoire	PROC15

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3)

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges, Mesures générales

Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Pastillage, compression, extrusion, mise en billes, granulation (PROC14) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièremment Liquide
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale non Inhalation - efficacité minimale de 0 %	
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Vêtements de protection à manches longues Cutané - efficacité minimale de 90 %	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.

Protection respiratoire

non

Inhalation - efficacité minimale de 0 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Procédé en continu, Systèmes clos

Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Conditions et mesures techniques et organisationnelles

Procédé fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle.

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Procédé en lots

Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange, Procédé en lots

Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transferts de matière, Etablissement non spécialisé
Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Deux mains (960 cm ²)
---------------------------	---	-----------------------------------

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transferts de matière, Etablissement spécialisé
Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Deux mains (960 cm ²)
---------------------------	---	-----------------------------------

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transferts de matière, Remplissage de petits conditionnements, Etablissement spécialisé
Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

2.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement par trempage et coulage
Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

2.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pastillage, compression, extrusion ou granulation
Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (PROC14)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

2.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités de laboratoire Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Parties du corps exposées	: Un côté de main seulement (240 cm ²)

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation en mélange (ERC2) / Formulation en matrice solide (ERC3)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition
Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

2.3.3. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker √3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,137 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker √3)	0,027
voies combinées	systémique	Long-terme		0,027

2.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker √3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg	0,013

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systémique	Long-terme		0,016

2.3.5. Exposition des travailleurs : Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systémique	Long-terme		0,148

2.3.6. Exposition des travailleurs : Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,282

2.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

voies combinées	systémique	Long-terme		0,282
-----------------	------------	------------	--	-------

2.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,271

2.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systémique			0,137

2.3.10. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,271

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

2.3.11. Exposition des travailleurs : Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation (PROC14)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,343 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,067
voies combinées	systémique	Long-terme		0,07

2.3.12. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,034 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

ES3: Utilisation d'un auxiliaire de transformation réactif sur un site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article)

3.1. Section titre

Titre succinct structuré : Utilisation sur sites industriels

Environnement		
CS1	Aide au processus de réaction, Utilisation industrielle	ERC6b
Travailleur		
CS2	Aide au processus de réaction, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15
CS3	Procédé en continu, Systèmes clos	PROC1
CS4	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS5	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS6	Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.	PROC4
CS7	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS8	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS9	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS10	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

CS11	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9
CS12	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS13	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13
CS14	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs (ERC6b)

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Aide au processus de réaction, Mesures générales Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Application au rouleau ou au pinceau (PROC10) / Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièremment Liquide
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre des expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale	

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

non Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail: avancé
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants résistants aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) en associant à cette mesure une formation sur l'activité spécifique. Vêtements de protection à manches longues Cutané - efficacité minimale de 90 %
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.
Protection respiratoire non Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Utilisation à l'intérieur

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Procédé en continu, Systèmes clos Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm2)

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm2)

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Parties du corps exposées	:	Un côté de main seulement (240 cm ²)
---------------------------	---	--

3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Palmes des deux mains (480 cm ²)
---------------------------	---	--

3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles

Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Deux mains et poignets (1500 cm ²)
---------------------------	---	--

3.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées	:	Deux mains (960 cm ²)
---------------------------	---	-----------------------------------

3.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

3.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

3.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

3.2.13. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

3.2.14. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs (ERC6b)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

3.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,003 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

3.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,137 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,027
voies combinées	systémique	Long-terme		0,027

3.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg	0,013

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

			p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,016

3.3.6. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systemique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systemique	Long-terme		0,148

3.3.7. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systemique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systemique	Long-terme		0,282

3.3.8. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,028
dermale	systemique	Long-terme	4,286 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,837
voies combinées	systemique	Long-terme		0,865

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

3.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,282

3.3.10. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,271

3.3.11. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées	systémique	Long-terme		0,137

3.3.12. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
-------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

par inhalation	systemique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systemique	Long-terme	2,743 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,536
voies combinées	systemique	Long-terme		0,55

3.3.13. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systemique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systemique	Long-terme		0,271

3.3.14. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systemique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systemique	Long-terme	0,034 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systemique	Long-terme		< 0,01

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

ES4: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur), Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur)

4.1. Section titre

Titre succinct structuré : Large utilisation dispersive par des travailleurs professionnels

Environnement		
CS1	Aide au processus de réaction, Utilisation professionnelle	ERC8b, ERC8e
Travailleur		
CS2	Aide au processus de réaction, Mesures générales	PROC1, PROC2, PROC3, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC11, PROC15, PROC19
CS3	Procédé en continu, Systèmes clos	PROC1
CS4	Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée	PROC2
CS5	Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)	PROC3
CS6	Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)	PROC5
CS7	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées	PROC8a
CS8	Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées	PROC8b
CS9	Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)	PROC9

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

CS10	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles	PROC11
CS11	Utilisation en tant que réactif de laboratoire	PROC15
CS12	Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles	PROC19

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8e)

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Aide au processus de réaction, Mesures générales Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1) / Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2) / Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3) / Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a) / Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b) / Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9) / Pulvérisation non industrielle (PROC11) / Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15) / Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Forme physique du produit	: Solide, faible empoussièrement Liquide
Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)	
Durée	: Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures (à moins que spécifié autrement).
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Assurer un niveau de base de ventilation générale (1 à 3 renouvellements d'air par heure).	
Ventilation par aspiration locale	

Borealis AG | Wagramer Strasse 17-19 | 1220 Vienna | Austria
Telephone +43 1 224 00 0 | Fax +43 1 22 400 333
FN 269858a | CCC Commercial Court of Vienna | Website www.borealisgroup.com



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

non Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Suppose la mise en œuvre d'un niveau de base satisfaisant d'hygiène professionnelle
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation de base de l'employé. Vêtements de protection à manches longues Cutané - efficacité minimale de 90 %
Utiliser un équipement de protection oculaire conforme à la norme EN 166.
Protection respiratoire non Inhalation - efficacité minimale de 0 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Couvre les utilisations intérieure et extérieure.

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Procédé en continu, Systèmes clos Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm ²)

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm ²)

4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) Mélange ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

4.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

4.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains (960 cm²)

4.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Palmes des deux mains (480 cm²)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

4.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques
Cutané - efficacité minimale de 96 %

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains et poignets (1500 cm²)

4.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Utilisation en tant que réactif de laboratoire Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Un côté de main seulement (240 cm²)

4.2.12. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Quantité utilisée, fréquence et durée d'utilisation (ou à partir de la durée de vie)

Durée : Couvre l'exposition allant jusqu'à 1 h

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs

Parties du corps exposées : Deux mains et avant-bras (1980 cm²)

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en intérieur) (ERC8b) / Large utilisation dispersive d'un auxiliaire de transformation réactif (aucune inclusion dans ou à la surface d'un article, en extérieur) (ERC8e)

Informations supplémentaires sur l'estimation de l'exposition

Aucun danger pour l'environnement n'ayant été identifié, aucune évaluation de l'exposition de l'environnement ni de caractérisation des risques n'ont été réalisées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

4.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus fermé sans probabilité d'exposition ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,003 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

4.3.4. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,01 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,137 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,027
voies combinées	systémique	Long-terme		0,027

4.3.5. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique en processus fermé par lots avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,069 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,013
voies combinées	systémique	Long-terme		0,016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

4.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,028
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,296

4.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations non dédiées (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,282

4.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	1,371 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,268
voies combinées	systémique	Long-terme		0,282

4.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur	Niveau	RCR
-------------------	--------------------	------------	--------	-----

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

		d'exposition	d'exposition	
par inhalation	systémique	Long-terme	0,5 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,014
dermale	systémique	Long-terme	0,686 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,134
voies combinées				0,148

4.3.10. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	0,028
dermale	systémique	Long-terme	4,284 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	0,837
voies combinées	systémique	Long-terme		0,865

4.3.11. Exposition des travailleurs : Utilisation en tant que réactif de laboratoire (PROC15)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	0,034 mg/kg p.c./jour (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
voies combinées	systémique	Long-terme		< 0,01

4.3.12. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
par inhalation	systémique	Long-terme	0,1 mg/m ³ (ECETOC TRA worker v3)	< 0,01
dermale	systémique	Long-terme	2,829 mg/kg p.c./jour (ECETOC	0,552

Ammonitrate > 28 % N

Version 8.0

Date de révision: 21.10.2019

Date précédente: 24.05.2017

			TRA worker v3)	
voies combinées	systemique	Long-terme		0,555

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

La fiche de données de sécurité disponible indique à l'utilisateur les mesures de gestion des risques et les conditions opérationnelles qui lui permettent de travailler en toute sécurité avec la substance ou le mélange. Si d'autres mesures de gestion des risques / conditions opérationnelles sont adoptées, l'utilisateur doit veiller à ce que les risques soient gérés au moins à un niveau équivalent.

Annexe

Ammonitrate > 28 % N

	Type de document	Titre	Mise-à-jour	Version	Page
1	Scénario d'Exposition	Manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls	2010-11-24	1.0	57
2	Scénario d'Exposition	Industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings	2010-11-24	1.0	61
3	Scénario d'Exposition	Professional use in formulation of preparations and end-use	2010-11-24	1.0	65

Ammonium nitrate - Exposure scenario: Manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls

Created on November 24, 2010

ANNEX

1 Exposure scenario (1)	
Manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls	
Use descriptors related to the life cycle stage	SU3/8/9 PROC1/2/3/8a/8b/9/14/15 ERC1
Name of contributing environmental scenario (1) and corresponding ERC	1. Manufacturing of substances (ERC1)
List of names of contributing worker scenarios (2) and corresponding PROC	<ol style="list-style-type: none"> 1. Use in closed process, no likelihood of exposure (PROC1) 2. Manufacturing in a closed continuous process, with occasional exposure (PROC2) 3. Use in closed batch process (synthesis or formulation) (PROC3) 4. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at non-dedicated facilities (PROC8a) 5. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at dedicated facilities (PROC8b) 6. Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing) (PROC9) 7. Production of preparations* or articles by tableting, compression, extrusion, pelletisation (PROC14) 8. Use as laboratory reagent (PROC15)
2.1 Contributing scenario (1) controlling environmental exposure	
Environmental release during manufacturing ERC1 An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
2.2 Contributing scenario (2) controlling worker exposure for manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls	
All Process Categories are covered by this contributing scenario as all Operational Conditions (OCs) and Risk Management Measures (RMMs) are identical. PROC1/2/3/8a/8b/9/14/15	
Product characteristic	
Product related conditions, e.g. the concentration of the substance in a mixture, the physical state of that mixture (solid, liquid; if solid: level of dustiness), package design affecting exposure	Solid, low dustiness Ammonium nitrate concentration >94%
Amounts used	
Amounts used at a workplace (per task or per shift); note: sometimes this information is not needed for assessment of worker's exposure	Not applicable.
Frequency and duration of use/exposure	
Duration per task/activity (e.g. hours per shift) and frequency (e.g. single events or repeated) of exposure	More than 4 hours per day Every day
Human factors not influenced by risk management	
Particular conditions of use, e.g. body parts potentially exposed as a result of the nature of the activity	Not applicable

Ammonium nitrate - Exposure scenario: Manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls

Created on November 24, 2010

Other given operational conditions affecting workers exposure	
Other given operational conditions: e.g. technology or process techniques determining the initial release of substance from process into workers environment; room volume, whether the work is carried out outdoors/indoors, process conditions related to temperature and pressure.	Indoors
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	
Process design aiming to prevent releases and hence exposure of workers; this in particular includes conditions ensuring rigorous containment; performance of containment to be specified (e.g. by quantification of residual losses or exposure)	Not applicable
Technical conditions and measures to control dispersion from source towards the worker	
Engineering controls, e.g. exhaust ventilation, general ventilation; specify effectiveness of measure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Containment as appropriate 2. Good standard of general ventilation
Organisational measures to prevent /limit releases, dispersion and exposure	
Specific organisational measures or measures needed to support the functioning of particular technical measures (e.g. training and supervision). Those measures need to be reported in particular for demonstrating strictly controlled conditions (to justify exposure based waiving).	Not applicable
Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation	
Personal protection, e.g. wearing of gloves, face protection, full body dermal protection, goggles, respirator; specify effectiveness of measure; specify the suitable material for the PPE (where relevant) and advise how long the protective equipment can be used before replacement (if relevant)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Safety goggles (EN 166) 2. Hand protection : Plastic, rubber or leather protective gloves (EN 374) 3. Respiratory protection: In case of dust production : Dust mask with appropriate filter (EN 143, 149, P2, P3 filters) In case of thermic decomposition : Self-contained breathing apparatus (EN 402)
3 Exposure information and reference to its source	
Information for contributing scenario 1	
An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
Information for contributing scenario 2	
<p>A qualitative approach was used to conclude safe use for workers.</p> <p>The leading toxicological effect is eye irritation (local endpoint), for which no DNEL can be derived as no dose-response information is available. As minimal systemic effects were only noted at such high levels of substance that humans are normally not exposed to (see DNELs), a quantitative assessment is not considered necessary.</p>	
4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES	
No additional risk management measures, besides those that are mentioned above, are needed to guarantee safe use for workers.	
5 Additional good practice advice beyond the REACH CSA	
<p>Additional good practices (Operational Conditions and Risk Management Measures) beyond the REACH Chemical Safety Assessment established within Chemical Industry are also advised and communicated through Safety Data Sheets. Such as:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Containment as appropriate; 	

Ammonium nitrate - Exposure scenario: Manufacturing of the substance including handling, storage and quality controls

Created on November 24, 2010

- Minimise number of staff exposed;
- Segregation of the emitting process;
- Effective contaminant extraction;
- Good standard of general ventilation;
- Minimisation of manual phases;
- Avoidance of contact with contaminated tools and objects;
- Regular cleaning of equipment and work area;
- Management/supervision in place to check that RMMs in place are being used correctly and OCs followed;
- Training staff on good practice;
- Good standard of personal hygiene.

Ammonium nitrate - Industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings.

Created on November 24, 2010

1 Exposure scenario (2)	
Industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings.	
Use descriptors related to the life cycle stage	SU3/10 PC1/11/12/19/37 PROC1/2/3/5/8a/8b/9/13/15 ERC2/6a
Name of contributing environmental scenario (1) and corresponding ERC	1. Formulation of preparations (ERC2) 2. Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates) (ERC6a)
List of names of contributing worker scenarios (2) and corresponding PROC	1. Use in closed process, no likelihood of exposure (PROC1) 2. Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure (PROC2) 3. Use in closed batch process (synthesis or formulation) (PROC3) 4. Mixing or blending in batch processes for formulation of preparations and articles (multistage and/or significant contact) (PROC5) 5. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at non-dedicated facilities (PROC8a) 6. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at dedicated facilities (PROC8b) 7. Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing) (PROC9) 8. Treatment of articles by dipping and pouring (PROC13) 9. Use as laboratory reagent (PROC15)
2.1 Contributing scenario (1) controlling environmental exposure	
Formulation of preparations (ERC2) and industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates) (ERC6a) An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
2.2 Contributing scenario (2) controlling worker exposure for industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings.	
All Process Categories are covered by this contributing scenario as all Operational Conditions (OCs) and Risk Management Measures (RMMs) are identical. PROC1/2/3/5/8a/8b/9/13/15	
Product characteristic	
Product related conditions, e.g. the concentration of the substance in a mixture, the physical state of that mixture (solid, liquid; if solid: level of dustiness), package design affecting exposure	Solid, low dustiness Liquid Ammonium nitrate concentration >94%
Amounts used	
Amounts used at a workplace (per task or per shift); note: sometimes this information is not needed for assessment of worker's exposure	Not applicable
Frequency and duration of use/exposure	
Duration per task/activity (e.g. hours per shift) and frequency (e.g. single events or repeated) of exposure	More than 4 hours per day Every day
Human factors not influenced by risk management	

Ammonium nitrate - Industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings.

Created on November 24, 2010

Particular conditions of use, e.g. body parts potentially exposed as a result of the nature of the activity	Not applicable
Other given operational conditions affecting workers exposure	
Other given operational conditions: e.g. technology or process techniques determining the initial release of substance from process into workers environment; room volume, whether the work is carried out outdoors/indoors, process conditions related to temperature and pressure.	Indoors
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	
Process design aiming to prevent releases and hence exposure of workers; this in particular includes conditions ensuring rigorous containment; performance of containment to be specified (e.g. by quantification of residual losses or exposure)	Not applicable
Technical conditions and measures to control dispersion from source towards the worker	
Engineering controls, e.g. exhaust ventilation, general ventilation; specify effectiveness of measure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Containment as appropriate 2. Good standard of general ventilation
Organisational measures to prevent /limit releases, dispersion and exposure	
Specific organisational measures or measures needed to support the functioning of particular technical measures (e.g. training and supervision). Those measures need to be reported in particular for demonstrating strictly controlled conditions (to justify exposure based waiving).	Not applicable
Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation	
Personal protection, e.g. wearing of gloves, face protection, full body dermal protection, goggles, respirator; specify effectiveness of measure; specify the suitable material for the PPE (where relevant) and advise how long the protective equipment can be used before replacement (if relevant)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Safety goggles (EN 166) 2. Hand protection : Plastic, rubber or leather protective gloves (EN 374) 3. Respiratory protection: In case of dust production : Dust mask with appropriate filter (EN 143, 149, P2, P3 filters) In case of thermic decomposition : Self-contained breathing apparatus (EN 402)
3 Exposure information and reference to its source	
Information for contributing scenario 1	
An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
Information for contributing scenario 2	
A qualitative approach was used to conclude safe use for workers. The leading toxicological effect is eye irritation (local endpoint), for which no DNEL can be derived as no dose-response information is available. As minimal systemic effects were only noted at such high levels of substance that humans are normally not exposed to (see DNELs), a quantitative assessment is not considered necessary.	
4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES	
No additional risk management measures, besides those that are mentioned above, are needed to guarantee safe use for workers.	
5 Additional good practice advice beyond the REACH CSA	
Additional good practices (Operational Conditions and Risk Management Measures) beyond the REACH	

Ammonium nitrate - Industrial use for formulation of preparations/articles, intermediate use and end-use in industrial settings.

Created on November 24, 2010

Chemical Safety Assessment established within Chemical Industry are also advised and communicated through Safety Data Sheets. Such as:

- Containment as appropriate;
- Minimise number of staff exposed;
- Segregation of the emitting process;
- Effective contaminant extraction;
- Good standard of general ventilation;
- Minimisation of manual phases;
- Avoidance of contact with contaminated tools and objects;
- Regular cleaning of equipment and work area;
- Management/supervision in place to check that RMMs in place are being used correctly and OCs followed;
- Training staff on good practice;
- Good standard of personal hygiene;

Ammonium nitrate _ Exposure scenario : Professional use in formulation of preparations and end-use

Created on November 24, 2010

1 Exposure scenario (3)	
Professional use in formulation of preparations and end-use	
Use descriptors related to the life cycle stage	SU22 PC12 PROC1/2/8a/8b/9/11/15/19 ERC8b/8e
Name of contributing environmental scenario (1) and corresponding ERC	1. Wide dispersive indoor use of reactive substances in open systems (ERC8b) 2. Wide dispersive outdoor use of reactive substances in open systems (ERC8e)
List of names of contributing worker scenarios (2) and corresponding PROC	1. Use in closed process, no likelihood of exposure (PROC1) 2. Use in closed, continuous process with occasional controlled exposure (PROC2) 3. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at non-dedicated facilities (PROC8a) 4. Transfer of substance or preparation (charging/discharging) from/to vessels/large containers at dedicated facilities (PROC8b) 5. Transfer of substance or preparation into small containers (dedicated filling line, including weighing) (PROC9) 6. Non industrial spraying (PROC11) 7. Use as laboratory reagent (PROC15) 8. Hand-mixing with intimate contact and only PPE available (PROC19)
2.1 Contributing scenario (1) controlling environmental exposure	
Wide dispersive indoor use of reactive substances in open systems (ERC8b) and wide dispersive outdoor use of reactive substances in open systems (ERC8e). An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
2.2 Contributing scenario (2) controlling worker exposure for professional use in formulation of preparations and end-use	
All Process Categories are covered by this contributing scenario as all Operational Conditions (OCs) and Risk Management Measures (RMMs) are identical. PROC1/2/8a/8b/9/11/15/19	
Product characteristic	
Product related conditions, e.g. the concentration of the substance in a mixture, the physical state of that mixture (solid, liquid; if solid: level of dustiness), package design affecting exposure	Solid, low dustiness Liquid, >25% substance in the product
Amounts used	
Amounts used at a workplace (per task or per shift); note: sometimes this information is not needed for assessment of worker's exposure	Not applicable
Frequency and duration of use/exposure	
Duration per task/activity (e.g. hours per shift) and frequency (e.g. single events or repeated) of exposure	More than 4 hours per day
Human factors not influenced by risk management	
Particular conditions of use, e.g. body parts potentially exposed as a result of the nature of the activity	Not applicable

Ammonium nitrate _ Exposure scenario : Professional use in formulation of preparations and end-use

Created on November 24, 2010

Other given operational conditions affecting workers exposure	
Other given operational conditions: e.g. technology or process techniques determining the initial release of substance from process into workers environment; room volume, whether the work is carried out outdoors/indoors, process conditions related to temperature and pressure.	Indoors or outdoors
Technical conditions and measures at process level (source) to prevent release	
Process design aiming to prevent releases and hence exposure of workers; this in particular includes conditions ensuring rigorous containment; performance of containment to be specified (e.g. by quantification of residual losses or exposure)	Not applicable
Technical conditions and measures to control dispersion from source towards the worker	
Engineering controls, e.g. exhaust ventilation, general ventilation; specify effectiveness of measure	<ol style="list-style-type: none"> 1. Containment as appropriate 2. Good standard of general ventilation 3. Avoid splashing. Use specific dispensers and pumps specifically designed to prevent splashes/spills/exposure to occur
Organisational measures to prevent /limit releases, dispersion and exposure	
Specific organisational measures or measures needed to support the functioning of particular technical measures (e.g. training and supervision). Those measures need to be reported in particular for demonstrating strictly controlled conditions (to justify exposure based waiving).	Not applicable.
Conditions and measures related to personal protection, hygiene and health evaluation	
Personal protection, e.g. wearing of gloves, face protection, full body dermal protection, goggles, respirator; specify effectiveness of measure; specify the suitable material for the PPE (where relevant) and advise how long the protective equipment can be used before replacement (if relevant)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Safety goggles (EN 166) 2. Hand protection : Plastic, rubber or leather protective gloves (EN 374) 3. Respiratory protection: In case of dust production : Dust mask with appropriate filter (EN 143, 149, P2, P3 filters) In case of thermic decomposition : Self-contained breathing apparatus (EN 402)
3 Exposure information and reference to its source	
Information for contributing scenario 1	
An environmental assessment has not been performed as the substance does not meet the criteria for being classified as dangerous for the environment.	
Information for contributing scenario 2	
<p>A qualitative approach was used to conclude safe use for workers.</p> <p>The leading toxicological effect is eye irritation (local endpoint), for which no DNEL can be derived as no dose-response information is available. As minimal systemic effects were only noted at such high levels of substance that humans are normally not exposed to (see DNELs), a quantitative assessment is not considered necessary.</p>	
4 Guidance to DU to evaluate whether he works inside the boundaries set by the ES	
No additional risk management measures, besides those that are mentioned above, are needed to guarantee safe use for workers.	
5 Additional good practice advice beyond the REACH CSA	
Additional good practices (Operational Conditions and Risk Management Measures) beyond the REACH Chemical Safety Assessment established within Chemical Industry are also advised and communicated through Safety Data Sheets. Such as:	

Ammonium nitrate _ Exposure scenario : Professional use in formulation of preparations and end-use
Created on November 24, 2010

- Containment as appropriate;
- Minimise number of staff exposed;
- Segregation of the emitting process;
- Effective contaminant extraction;
- Good standard of general ventilation;
- Minimisation of manual phases;
- Avoidance of contact with contaminated tools and objects;
- Regular cleaning of equipment and work area;
- Management/supervision in place to check that RMMs in place are being used correctly and OCs followed;
- Training staff on good practice;
- Good standard of personal hygiene;

